

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

A LYON

3, place des Cordeliers, 3

POUR LES ANNONCES, RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
S'adresser à l'Administration.

JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef: M. Eugène VÉRON

ABONNEMENTS

PRIX	3 mois 6 mois 1 an
pour Lyon	10 fr. 20 fr. 40 fr.
— le dép ^t du Rhône .	11 22 44
Hors du département .	13 25 50
Etranger	Le port en sus.

A dater du 1^{er} novembre, le Journal
de la France Républicaine sera imprimé
en caractères neufs.

Lyon, 22 Octobre 1872

Il paraît que les légitimistes se font encore des illusions. Ils ont cru qu'il ne serait pas impossible que les élections du 20 octobre vinssent relever leurs affaires, et ils ont pensé qu'il pourrait être bon de faire coïncider un manifeste du roi avec la proclamation des résultats du scrutin.

Plein de confiance dans la Providence, qui, comme on le sait, protège spécialement les Bourbons, ils se sont dit que rien ne pouvait produire un meilleur effet, que d'affirmer les sentiments monarchiques de la France au moment même où le scrutin s'ouvrait. De cette manière le parti proclamait sa confiance inébranlable, et il semblait prophétiser le succès qu'il espérait. Quel triomphe s'il s'était rencontré par le fait que la prophétie tombât juste !

Aussi le roi n'a-t-il pas hésité à écrire : « Le pays est las des agitations. Un secret instruit lui dit que la monarchie traditionnelle lui rendrait le repos auquel il aspire. Au fond, la France est catholique et monarchique. »

Supposez qu'après cela M. le marquis de Fourmont ait été élu dans le Calvados comme M. Martin l'a été dans le Morbihan : « Dieu se déclare pour nous ! » auraient-ils en cœur tous les journaux de la légitimité. Si à ces triomphes s'était jointe l'élection de M. Forcade la Roquette, l'Union, la Gazette de France n'auraient pas manqué d'inscrire la Gironde au nombre des départements légitimistes, puisque les parisiens du comte de Chambord ont cru de leur dignité de jouer leur rôle dans cette coalition clérico-orléano-légitimiste.

Malheureusement la réponse des électeurs n'a pas été telle qu'on l'attendait. Partout, au nord et au midi, à l'est et à l'ouest, les monarchistes ont été battus. Le morbihan seul a ménagé à M. le comte de Chambord la consolation de l'élection de M. Martin.

Un seul département sur sept, le seul où l'on ne parle pas français a fait défaut à la République, et dans ce même département, les villes ont donné au candidat républicain des majorités considérables. L'armée électorale de M. Martin se compose de pauvres paysans bas-bretons, qui parlent la langue des Kimris, qui n'entendent et ne lisent que les sermons de leurs curés bretonnants.

Parlant seuls, ceux-ci ont eu nécessairement raison auprès de leurs ouailles. Nous verrons ce qui adviendra le jour où la civilisation pénétrera dans ces pauvres contrées trop abandonnées.

En tout cas, il y a dans ce succès des monarchistes deux points noirs, sur lesquels ils feront bien de réfléchir. L'un, c'est que c'est un succès spécialement monarchique, et que, nul ne l'ignore, si le clergé est apparemment du parti du roi, il est surtout et foncièrement du parti du clergé, et que quand il verra bien nettement que la cause royale est abandonnée de Dieu, il ne croira avoir rien de mieux à faire que de se conformer à la volonté divine. L'autre, c'est que ce succès, obtenu au prix d'une de ces coalitions qui déshonorent les partis, est en somme assez peu de chose. Il suffirait d'un déplacement de 4,500 voix pour changer en défaite la victoire du clergé.

Voilà à quoi se réduit la puissance des cléricaux et des monarchistes coalisés dans le département le plus cléricale, le plus monarchiste et le plus ignorant de toute la France.

Combien faudra-t-il de temps pour opé-

rer ce déplacement de 4,500 voix ? Nous nous bornons à poser la question.

Les amis qui ont conseillé au comte de Chambord de profiter du moment des élections pour publier son manifeste, l'ont donc mal conseillé. Le rapprochement sur lequel on comptait pour faire ressortir la puissance prophétique du fils aîné de l'église a eu précisément pour résultat de mieux mettre en saillie son ignorance profonde des conditions morales où se trouve la France et des opérations nouvelles qui la guident. Ce secret instinct monarchique, qui aurait fait si bon effet dans le cas d'un succès devenant simplement ridicule en face du résultat des élections. Si la France au fond regrette la légitimité et fait des vœux secrets pour le comte de Chambord, il faut du moins reconnaître que ces regrets sont singulièrement dissimulés et qu'elle cache ses vœux avec un soin assez difficile à expliquer dans des élections dont les monarchistes les plus éhontés n'osent pas contester l'indépendance.

Nous ne perdons pas notre temps à examiner dans le détail la nouvelle éducation de notre futur roi. Nous nous bornons à constater l'impatience qui perce dans plusieurs passages du manifeste.

On avait pu croire jusqu'ici que le roi de France était résigné à se contenter de sa royauté in partibus et qu'il en avait pris philosophiquement son parti. Dans plusieurs circonstances, il avait semblé comprendre qu'il ne lui restait plus qu'à s'envelopper dans son drapeau blanc et à s'y enliser jusqu'au jour où il irait régner dans les cieux à côté de Notre-Dame de Lourdes.

Le manifeste nouveau est écrit d'un tout autre style. Le prétendant se lasse évidemment de sa royauté platonique ; la persistance de la République l'agace. A certains traits, il est même facile de voir qu'il commence à craindre pour ses parisiens la séduction du succès. Cette phrase par exemple nous paraît à cet égard des plus significatives :

« La proclamation de la République en France a toujours été et serait encore le point de départ de l'anarchie sociale, le champ ouvert à toutes les convoitises, à toutes les utopies, et vous ne pouvez, sous aucun prétexte, vous associer à cette funeste entreprise. »

Le comte de Chambord n'a pas oublié combien de ses fidèles se sont ralliés à la République, et il s'efforce de prévenir les défections qu'il redoute. Nous ne saurions le blâmer de cette prévoyance, mais nous craignons fort qu'elle soit inutile. Quoi qu'il fasse, la légitimité est morte en France. Elle a achevé de se suicider par le spectacle qu'elle a donné au pays depuis vingt mois. Rien ne la ressuscitera.

D'ailleurs, si nous pouvions encore la craindre, nous ne désirerions rien de mieux que des manifestes dans le genre de celui-ci. Par le témoignage de ses ardeurs ambitieuses, par l'âpreté de son langage à l'égard des républicains, par l'injustice et la violence de ses accusations contre la République, le prétendant montre aussi clairement que possible que, s'il défend le principe monarchique, c'est uniquement parce que, à ses yeux, ce principe, c'est lui-même. L'irritation de l'ambition déçue et impatiente se fait jour de plus en plus et lui fait quelque peu oublier le rôle de pontife de la légitimité, dans lequel il avait jusqu'ici taché de se renfermer, et qui était son seul titre au respect de ses adversaires.

Que les légitimistes se mettent bien ceci dans la tête : La France ne votera jamais pour des gens dont le premier soin, en reprenant le pouvoir, serait de la rejeter au milieu des hasards d'une guerre européenne.

Le comte de Chambord avait déjà tué une première fois son parti par sa proclamation au drapeau blanc. Comme il ne le jouerait pas suffisamment mort, il vient de

le tuer une seconde fois en écrivant les lignes suivantes :

« Le jour du triomphe est encore un des secrets de Dieu, mais ayez confiance dans la mission de la France. »

« L'Europe a besoin d'elle, la papauté a besoin d'elle, et c'est pourquoi la vieille nation chrétienne ne peut pas périr. »

En bon français ceci veut dire qu'une restauration légitimiste serait le signal d'une guerre à l'Italie et à la Prusse pour le rétablissement du pouvoir temporel du pape. Or la France ne veut plus du pouvoir temporel. Loin de se battre pour lui, elle applaudit à sa chute ; et quant à la Prusse, elle veut rester libre de choisir son moment.

EUGÈNE VÉRON.

NOUVELLES POLITIQUES

Nous croyons savoir, dit le Rappel, que la question de la mise en accusation de l'empereur et de ses ministres va se poser au cours de la prochaine session.

On se souvient en effet que deux honorables membres de l'Assemblée nationale, MM. de la Roche et de la Roche, ont proposé, le 24 janvier 1872, une proposition « tendant à faire saisir et mettre en vente les biens de Louis Napoléon Bonaparte. »

La nouvelle commission d'initiative parlementaire, alors en exercice, fut saisie de cette question. Une discussion assez longue et assez vive eut lieu dans le sein de cette commission sur la question de savoir s'il y avait lieu de proposer à la Chambre la prise en considération de la proposition. Après avoir entendu ses auteurs, MM. Naquet et Millaud, d'un commun accord on ajourna toute décision.

A la rentrée, cette nouvelle commission va reprendre naturellement l'examen de la question. Le gouvernement sera appelé à donner son avis, et, avec les dispositions qu'il a manifestées depuis les derniers événements, il est plus que vraisemblable qu'il approuvera la mise en accusation de l'empereur et de ses ministres.

Le Mémorial diplomatique, qui passe pour recevoir les inspirations de la présidence, publie la note suivante :

« Nous apprenons avec satisfaction qu'une fraction libérale et progressiste de la Chambre est disposée à proposer, immédiatement après sa rentrée, l'établissement d'une vice-présidence éventuelle de la République, et que plus tard, dans le courant de l'année prochaine, elle saisira l'Assemblée de deux autres propositions, dont l'une aura pour objet la création d'une deuxième Chambre, et l'autre une nouvelle loi électorale. »

C'est donner beaucoup de besogne constitutionnelle à une Assemblée à laquelle le pays dénie tout caractère constituant.

C'est donner en outre un brevet de longue vie à une représentation parfaitement incapable de vivre, du moment qu'il est avéré qu'elle ne représente plus que ses propres passions. Il s'agit de la majorité monarchique, bien entendu.

M. de Cissé, on se le rappelle, frappé sévèrement trois officiers, coupables à ses yeux d'avoir affirmé leurs convictions républicaines lors du passage de M. Gambetta à Grenoble. M. Dufaure vient de révoquer, pour un fait analogue, le substitut du procureur de la République de Saint Julien (Savoie), accusé d'avoir prononcé un discours dans une réunion privée.

Le successeur donné à ce fonctionnaire est un jeune licencié en droit de Chambéry, qui n'a, dit le Patriote savoisien, d'autre mérite que d'avoir été condamné, en simple police, il y a quelques mois, pour avoir crié à bas la République, en pleine représentation, au théâtre de Chambéry.

On a annoncé, dit l'Avenir national, qu'une proposition tendant à une transaction qui consisterait dans le retour du gouvernement à Paris, pendant que l'Assemblée resterait à Versailles, sera déposée sur le bureau de la Chambre dès l'ouverture de la session.

Le gouvernement, apprenons nous, ne se ralliera pas à cette proposition, parce qu'il

compte sur une occasion prochaine de décider l'Assemblée elle-même à rentrer à Paris en même temps que lui.

Nous lisons dans la Gironde de Bordeaux :

Nous apprenons, à la dernière heure, que le scrutin a été clos ce matin, dans les sections militaires. On nous assure que dans un de nos régiments (le 57^e), qui comptait une centaine de votants, les soldats ont tous voté pour les candidats républicains, à une seule exception près en faveur de M. Forcade la Roquette. Il y a eu aussi un certain nombre de bulletins blancs. Est-ce par une application prématurée de la loi qui retire le droit de voter aux militaires en activité de service ?

On sait que, dans les régiments, le scrutin est fermé aussitôt que tous les électeurs inscrits ont voté.

Le résultat que nous venons d'enregistrer montre que la garnison de Bordeaux sait discerner quels sont les véritables défenseurs de l'ordre et les plus sincères amis de l'armée.

Le même journal signale plusieurs maires des campagnes qui se sont fait les propagateurs actifs de la candidature du bonapartiste Forcade.

Il est inutile de dire que ce sont d'anciens maires à poigne de l'empire, oubliés par le 4 Septembre.

Ce n'est pas ce que le 4 Septembre a fait de mieux.

A propos de M. Forcade, on écrit de Saint-Sébastien (Espagne) à la Gironde :

« Dans sa circulaire aux électeurs girondins, dans les deux lettres qu'il a adressées à la Gironde, M. Forcade la Roquette parle beaucoup de son amour du bien public, de son dévouement pour le pays. C'est surtout dans les moments difficiles que cet amour s'affirme, que ce dévouement se manifeste. Il n'est donc pas inutile, au moment de l'ouverture du scrutin, de demander à M. Forcade ce qu'il faisait, après le 4 Septembre, pour conjurer les maux que l'incurie du régime impérial avait déchaînés sur la France. A-t-il marché vers la frontière ? L'est pour aider à repousser l'étranger qui envahissait notre sol ? Non ; le valet luyait, à l'exemple de son maître, vers la pacifique frontière d'Espagne, où le hasard le réunissait au Granier de Cassagnac, Segris, Louvet, Rigault de Genoully et au maréchal Vaillant. Tous les jours, on tenait un conseil des ministres à Saint-Sébastien, place Guipuzcoa, n° 1, à l'arrivée du courrier de France ; on discutait les chances et les probabilités du retour de l'homme de Sedan. »

Pourquoi, à cette époque, M. Forcade n'était-il pas en France, et pourquoi s'y trouvait-il maintenant ?

Le département de la Lozère possède un préfet qui est un digne émule des Duros et des Guignols dit de Champvans.

Le tribunal correctionnel de Florac vient de lui donner une leçon qui mérite d'être signalée. Voici les faits, d'après la Gironde :

Le commissaire de police de la petite ville de Meyrueis, M. Beauville, avait, dans ces derniers temps, insulté grossièrement, et en public M. Vincent, l'honorable maire de cette commune, et M. Robert, son adjoint. Il avait ensuite jugé utile de les dénoncer comme coupables de n'avoir pas empêché une manifestation républicaine des plus pacifiques et des plus légales : quelques consorts, si nos souvenirs sont exacts, s'étaient permis de crier dans la rue : « Vive la République ! » ni plus ni moins qu'à La Réole. Le préfet a immédiatement suspendu le maire et l'adjoint, sans prendre garde que M. Vincent avait intenté un procès au zélé policier pour les injures dont il l'avait accablé. L'affaire vient d'être jugée, et le tribunal de Florac, après avoir déclaré sa compétence, a reconnu la culpabilité patente du commissaire : il l'a, par suite, condamné à cinq jours d'emprisonnement.

Il est heureux, convenons-en, que la République ait abrogé le trop fameux article 75 de la Constitution de l'an VIII, qui couvrait commodément les fonctionnaires de l'empire.

Le jugement du tribunal de Florac est bien propre à rappeler au sentiment de leur devoir les agents administratifs qui abusent de leur position pour manquer à toutes les règles de la convenance et du droit.

Mais les subalternes n'ont tant d'audace et d'impudence que lorsqu'ils se sentent soutenus par leurs chefs, et si le commissaire spécial de police de Meyrueis a mérité d'être frappé par la justice du pays, le préfet de la Lozère serait traité comme il convient, s'il était pris par le ministre de l'intérieur de vouloir bien se mettre à goûter les douceurs de la vie privée.

N'est-il pas intolérable, en effet, que la République confie l'administration de tout un département à un fonctionnaire qui lui est complètement hostile ? Dans tous les cas, le gouvernement doit une réparation à MM. Vincent et Robert. Ils ont été indignement insultés par M. Beauville, injustement suspendus par le préfet : il importe que le commissaire, en attendant que le préfet soit renvoyé dans ses foyers, soit mis à la retraite, et que le maire et l'adjoint soient immédiatement invités à rentrer en fonctions.

Les musiciens du 28^e régiment prussien qui étaient venus à Liège imiter de leur mieux le voyage triomphal de la musique de la garde républicaine en Amérique, ont été reçus dans cette ville par des huées et des sifflets.

Ils ont été obligés de se rembarquer avec tambour et trompettes, devant l'attitude menaçante de la foule.

Le gouvernement italien a saisi à la frontière deux grandes caisses remplies d'objets de valeur, que des personnes, appartenant aux ordres mendiants, envoyaient à l'évêque d'Ancone.

Le gouvernement italien a saisi à la frontière deux grandes caisses remplies d'objets de valeur, que des personnes, appartenant aux ordres mendiants, envoyaient à l'évêque d'Ancone.

Le gouvernement italien a saisi à la frontière deux grandes caisses remplies d'objets de valeur, que des personnes, appartenant aux ordres mendiants, envoyaient à l'évêque d'Ancone.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

de la France républicaine.

Le procès Jérôme Bonaparte.

Paris, 21 octobre.

C'est donc vrai : le prince Jérôme Bonaparte intente une action au préfet de police et au ministre ! Et les feuilles de Chislehurst de crier à l'abomination de la désholation ! En vérité, c'est par tout d'effronterie. Les Bonaparte et leurs souteneurs ont donc oublié leur propre histoire.

De quoi se plaignent-ils ? Le pays est à peine remis des désastres amenés par l'empire ; les plaies sont encore saignantes. Sans pitié pour la France qu'ils ont ruinée, démembrée, les bonapartistes intriguent et conspirent, un prince de la famille de Bonaparte s'introduit sur le territoire français, réunit autour de lui les personnages les plus compromis sous l'empire ; ils ne font même pas mystère de leurs projets, ils déclarent hautement qu'ils poursuivent la restauration d'une dynastie déclarée déchue par un vote de l'Assemblée nationale.

Le gouvernement pouvait faire empoigner le conspirateur, le jeter en prison et le traduire devant les tribunaux criminels. L'empire, en pareil cas, n'eût point manqué l'occasion. Au lieu de déployer cette rigueur, comment agit le gouvernement ? Il fait signifier au prince de repasser librement la frontière ; et ce n'est que sur son refus formel qu'il se décide à le menacer d'une arrestation ; le prince est ramené à la frontière dans un wagon-salon, avec toutes sortes d'égards ; on lui permet de se faire accompagner par ses amis.

Et, à peine hors de France, le premier acte du prince expulsé est d'accuser le ministre qui a signé, et le préfet de police qui a fait exécuter l'ordre d'expulsion.

Aussitôt les journaux bonapartistes jettent les hauts cris au nom de la loi violée. Ils sont les bienvenus, en vérité, à invoquer la loi ! Quelle est donc la loi qu'ils ont respectée, quand ils avaient le pouvoir ? Ils sont les bienvenus à réclamer le respect de la liberté individuelle ! Comme elle était garantie, sous l'empire, la liberté individuelle !

Il plaist à un agent de la police de mettre la main au collet d'un républicain ; celui-ci protestait, et le policier le rouait de coups. Si le malheureux, parvenu à sortir de prison, essayait d'invoquer le code pénal contre l'agent qui l'avait battu, il lui était impossible d'arriver à trouver des juges. L'article 75 couvrait les délits des fonctionnaires ; le policier était trois fois saint ; ce qui aurait valu à tout le monde quelques années de prison et quelques mille francs d'amenée, valait au policier coupable de l'arrestation et la croix ! Le battu payait l'amende.

Le jugement du tribunal de Florac est bien propre à rappeler au sentiment de leur devoir les agents administratifs qui abusent de leur position pour manquer à toutes les règles de la convenance et du droit.

Mais les subalternes n'ont tant d'audace et d'impudence que lorsqu'ils se sentent soutenus par leurs chefs, et si le commissaire spécial de police de Meyrueis a mérité d'être frappé par la justice du pays, le préfet de la Lozère serait traité comme il convient, s'il était pris par le ministre de l'intérieur de vouloir bien se mettre à goûter les douceurs de la vie privée.

Un jour il advint qu'un journal, indigné des brutalités de la police corse, prit à partie le préfet de police ; M. Piétri garda le silence ; mais, huit jours après, le malheureux journaliste était enfermé à Mazas, sous l'inculpation d'un complot ; il apprit avec stupeur qu'un centaine de citoyens avaient été emprisonnés en même temps que lui ; sur cent il n'en connaissait pas dix, même de nom ! Les jours, les semaines, les mois s'écoulaient ; enfin on l'interrogea. Malgré le zèle des juges d'instruction et des procureurs, on n'avait même pas pu trouver le moindre indice pour échauffer le prétendu complot.

Le gouvernement embarrassé n'eût pas d'autre moyen de s'en tirer que d'édicter une amnistie politique. Le pauvre diable de journaliste vit s'ouvrir la porte de la prison, et il n'a jamais pu savoir sous quel prétexte on l'avait incarcéré. Il voulut poursuivre l'auteur de cette arrestation arbitraire — l'article 75 était là comme une barrière insurmontable. M. Piétri et M. de Forcade la Roquette continuèrent de plus belle leur métier de machinateurs de complots.

Ceci, c'est de l'histoire — de l'histoire d'hier ! On compte par centaines les faits de ce genre ; et ces violeurs de la loi, ces coupables, s'indignent contre l'expulsion du prince !

Souvent on ne se donnait même pas la peine d'inventer un prétexte pour colorer la violence. La plupart des transportés de 1851 n'ont pas subi d'interrogatoire ; on les a empoignés, jetés dans les casernes, embarqués sur les pontons, expédiés à Lambessa et à Cayenne, sans les juger, sans leur donner d'explication. Et aujourd'hui, M. Jérôme Bonaparte se plaint !

Quelques jours après les journées sanglantes de Décembre, quand les citoyens terrifiés se racontaient à voix basse, pleins en tremblant, les détails de la boucherie du boulevard Montmartre, les habitués du divan Lepelletier furent témoins d'un fait étrange.

Le Divan Lepelletier était un café où se réunissaient le soir les rédacteurs du National et de la Réforme, des artistes, des hommes de lettres, des musiciens venaient au Divan ; on y causait d'art, de littérature et de politique ; c'était une sorte de cercle républicain ; presque toutes les notabilités de la politique et des lettres ont passé par le Divan.

Un soir donc, — un soir de décembre, — les habitués entendirent résonner sur le pavé de la rue des crocs de fusil ; c'était un peloton de soldats qui s'arrêtait à la porte du Divan ; un homme entra, pâle, les lèvres serrées ; il était couvert d'une sorte de manteau grisâtre ; tous les yeux se levèrent sur lui.

Derrière cet homme marchait un officier de la ligne.

L'homme au manteau s'approcha du consommateur le plus voisin de la porte et lui dit :

— Votre nom ?
— Que vous importe ?
— Homme fit un signe à l'officier :
— Entrez ! dit l'officier.

Deux soldats avancèrent, se saisirent de l'individu qu'ils emmenèrent hors du café ; une minute après ils revinrent sans lui.

Un silence solennel régnait dans le divan. L'homme au manteau poursuivait sa sinistre revue ; et il questionnait, demandait des papiers, et, presque toujours, sur un signe, l'officier, s'adressant aux soldats, prononçait le mot fatal :

— Enlevez !

Pas un signe d'émotion sur le visage de cette espèce d'ingénieur ! Pourtant, à un certain moment, un sourire haineux défilait sur ses lèvres blêmes ; il était en face d'un homme jeune, au front large, à la physionomie vive et intelligente ; il eut comme un sifflement dans la voix quand il lui dit :

— Votre nom !
Celui qui interrogeait s'était levé et lui présentait une carte de visites sur laquelle était imprimé le nom de F. Mafféille.

— Vous êtes trop modeste, en vérité ; vous avez une notoriété qui ne vous permet pas facilement de n'être pas reconnu, monsieur Xavier Durieu !

Et cette fois ce fut lui-même qui dit à l'officier :

— Enlevez !

Les deux troupiers ne bougèrent pas.

— Enlevez ! répéta le capitaine, et M. Durieu fut empoigné.

La revue continua. Cependant il y eut un moment où l'homme au manteau ne put dissimuler une sorte de frémissement ; celui qu'il allait interroger le regardait fixement.

Recueil de la FRANCE RÉPUBLICAINE
52. — Commencé le 2 septembre 1872

LE COUSIN DU DIABLE

PAR

GONTRAN BORYS

QUATRIÈME PARTIE

L'Horoscope

I

VEILLÉE

(Suite)

— Je vous jure, madame... balbutia l'enfant éperdue.

— Jure tant que tu voudras, Rousseau ! le sujet, sacre, blasphème, je vais t'en fournir.

La sorcière, en disant cela, fouillait au fond d'un vieux coffre et en retirait une paire de petites chaussures de verre et une éponge qu'elle posa sur la table.

— Éponge, reprit-elle, nous allons partir, moi et moi ! C'est toi, c'est ta présence que nous cherchons, car depuis que tu es venue à toi, Mathieu ne gagne plus un liard.

— C'est ça, dit Rousseau, sans se troubler, sans compter que tes amis peuvent te détester un moment à l'autre, auquel cas tu serais pendue... Juge si j'ai raison de

— Hélas ! sanglota Madeleine, est-ce de mon gré que je suis dans votre maison ?

— Je ne te le reproche pas, ma fille, au contraire. Je n'avais jamais eu de servante, moi, cela me semble bon d'avoir quelqu'un à tourmenter. Aussi, je t'emmène. Seulement, cela te figure pourrais-tu dénoncer on chemin, j'ai résolu de t'en dessiner une autre. Tu es une fort jolie fille, je vais te transformer en un fort vilain petit garçon.

— Madeleine regarda la vieille d'un air effaré.

— Tu ne comprends pas ? dit la sorcière.

Elle bien ! m'explique. D'abord, avec les ciseaux que voilà, je coupe tes cheveux roux. Puis, j'arrose l'éponge que voici avec le liquide corrodant contenu dans cette fiole et je t'en débarrasserai le visage.

— Madeleine eut un soubresaut d'horreur.

— Ah ! ah ! tu me comprends à cette heure ! Quand tes traits délicieux seront balafrés de cicatrices livides, quand tes lèvres roses seront violettes et boursoufflées ; quand tes joues, ton menton, tes sourcils auront été criblés d'autant de trous qu'une écumoire, ce sera bien le diable si tu ne reconnais !

— Comment trouves-tu mon idée ? Allons, ris, ne te gênes pas ; ris, toi qui aimes tant à rire !

Un tremblement convulsif s'était emparé de Madeleine.

— Ce n'est pas, tout poursuivit Fréa ; car enfin, tu auras beau être défigurée, il te suffirait, si je n'y mettais ordre, de prononcer trois mots pour nous faire pendre. Tu compte là-dessus, n'est-ce pas ? Illusion, ma poulette ! Examine ceci.

Elle retira du réchaud la tige d'acier, rouge à blanc.

— Avec ceci... hé ! hé !... ris donc ! mais ris donc, la Rousseau !... Avec ceci, je vais te percer la langue !

— Madeleine poussa un cri. Soutenue par l'épouvante, elle se dressa, voulut fuir. Elle ne fit que se blesser à la chaîne de fer qui rete-

nait sa jambe et elle retomba lourdement sur son siège.

Fréa contempla sa victime avec une jubilation sauvage.

— Tiens ! dit-elle, — tu n'as plus, la Rousseau !... C'est pourtant drôle, ce que je te raconte. Te vois-tu la face courbée du haut en bas, habillée en homme, tondue et muette, par-dessus le marché ? Ventre de moi ! tu feras un valet modèle ! Ça ! par qui débutez-vous ? Choisissez : les ciseaux, l'eau-forte ou le fer rouge ?

— Madeleine agita faiblement les lèvres.

Une indicible terreur lui coupait la respiration.

— Grâce !... fit-elle enfin d'une voix à peine intelligible, grâce, madame, pitié !... tuez-moi tout de suite... achève-moi d'un seul coup... Mais ces horribles tortures... Oh ! non... pas cela, mon Dieu !... pas cela !

— Poltronne, va !... Es-tu douillette !... Pour un mauvais moment à passer... Allons, puisque tu ne veux pas choisir, commençons par le moins douloureux... A l'œuvre !

— La vieille arracha brusquement le poigne de Madeleine, dans la splendide chapelette se déroula jusqu'à terre, semblable à un manteau impérial.

La pauvre n'osa remuer. Un froid de glace figea ses veines quand elle sentit les doigts gourdus et crochus de Fréa se plonger à travers ses cheveux. Blanche comme une morte, elle fermait les paupières.

— Chante, la Rousseau, chante ! murmura la vieille. Profite de ton reste... Le charbon flambe... l'acier rougit... Chante, jase, bavarde pendant que tu peux encore te servir de ta langue... Tout à l'heure, il ne sera plus temps.

Et, fredonnant elle-même à demi-voix quelque vague refrain de Bohême, Fréa promenait les ciseaux grinçants sur les tempes et sur la nuque de Madeleine.

Bientôt, par boucles, par anneaux, par flocons innombrables, tout cet or fluide joncha le sol ; bientôt de tous ces fils de soie, nagurés si chatoyants, si longs, si doux... il ne resta plus rien...

— La !... dit la sorcière. Voilà qui est fait. Tu dois te sentir rafraîchie, la Rousseau ! Voyons, regarde-moi un peu... Hum ! cela te change, c'est vrai, mais pas assez... Dime ! j'en suis fâchée pour toi, fillette... le débarbouillage au vitriol est nécessaire !

— En parlant ainsi, Fréa prit l'éponge posée sur la table et l'imprima goutte à goutte avec le contenu du flacon.

— Madeleine pria intérieurement ; Madeleine demandait à Dieu du courage ; mais la sueur inondait son front, mais ses dents s'entrechoquaient avec violence.

— Es-tu prête ? interrogea la vieille.

Et, après avoir introduit sa main droite dans un gant de cuir épais, elle saisit l'éponge humide.

— Allons, la belle, avance ton joli museau !

— Madeleine, éperdue, se rejeta en arrière. Roulissant ses bras, elle essaya de repousser la féroce créature et, en même temps, elle criait, elle appelait à l'aide.

— Crie, la Rousseau, crie !... cela m'épanouit le cœur ! exclama la sorcière. Plus fort !... crie plus fort... ne te décourage point ! Tu ne réveilleras personne, va... personne, excepté les crapauds

— Votre nom ?
— Vous ne connaissez bien. Je vous ai couché dans ma maison, habillé de mes vêtements, nourri pendant plus de six mois; vous n'avez pas pu l'oublier; — si bas que vous soyez tombé, — monseigneur Lucien De la Hode !
A ce nom les jeunes gens qui étaient dans la salle tressaillèrent; ils avaient devant eux cet infâme qui s'était glissé dans le camp des républicains pour surprendre et vendre leurs secrets. C'était De la Hode qui venait désigner parmi ses anciens amis les victimes pour Bonaparte !

Le mouchard se vengeait du mépris du républicain.

Il y eut un instant de silence; l'officier s'était instinctivement éloigné; De la Hode passa sans regarder M. Taxile Delord, qui venait de lui cracher son nom à la face.

Par exemple, il se vengea sur le suivant.

C'était un associé dans une charge d'agent de change.

— Que faites-vous ici ?
— J'aime la société des gens d'esprit.

— Très-bien ! et au signe fatal on entendit répondre :

— Entendez.

Puis vinrent des étudiants dont quelques-uns furent épargnés.

Il y avait au milieu d'eux un enfant — vingt ans à peine — de beaux cheveux noirs — de grands yeux brillants; il répondit à l'interrogatoire avec l'accent le plus méridional qui fût jamais.

— D'où êtes-vous ?
— De Pézenas.

— Votre profession ?
— Poète !

Le mouchard de De la Hode faisait des vers — Lemaire en faisait bien !

— Que faites-vous à Paris ?
— Je suis venu visiter les monuments de la capitale !

— Allons donc !
— Entendez ! dit le capitaine.

Et le poète de Pézenas s'en alla rejoindre dans le peloton l'associé d'agent de change.

Cela dura plus d'une heure. — Quarante ou cinquante citoyens honorables furent pris au Divan Lepelletier sur les indications de De la Hode.

Qu'avaient-ils fait, ceux-là ? Rien — Quel acte criminel, quel délit leur reprocher ? Aucun. — Ils étaient sous la protection de la loi, et c'est au mépris de la loi que Bonaparte les frappait. Pour eux pas d'égards, pas de ménagements; on ne les mena pas à la frontière dans un wagon captif; on ne leur donna pas même de paille dans les froides caisses où l'eau ruisselait glacieuse le long du mur; on les enterra vivants dans l'entrepont d'un bâtiment, où les algues épuisées, mourantes dans les déserts de l'Algérie ou de la Guyenne, Combien en sont revenus ?

— Que ceux qui s'apitoyent sur l'expulsion d'un prince de la maison Bonaparte s'orientent aux milliers de Français qui ont péri, dans les cachots ou dans l'exil, victimes de l'attentat commis par un Bonaparte contre la loi et la République.

CH. QUENTIN.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

de la France républicaine.

Paris, 21 octobre.

Vous connaissez les résultats de nos élections. Il n'était pas possible d'obtenir un plus beau triomphe.

Ce nouveau verdict du suffrage universel fera-t-il réfléchir les stratagèmes de Versailles ? Il est permis d'en douter. Son effet sera probablement de hâter la présentation d'une loi électorale ad hoc et d'une rédaction savante. On s'en occupe activement, et c'est là — les républicains doivent y penser constamment — qu'aura lieu le principal effort de la réaction, que cette réaction s'appelle monarchie ou République conservatrice.

En attendant, je puis vous assurer qu'on travaille le commerce parisien en vue de la présidence à vie de M. Thiers. Cette idée, si étrangement anti-démocratique, fait son chemin, grâce au zèle d'imprudents amis qui agissent évidemment sans l'assentiment de M. Thiers.

Avant-hier, trois ou quatre négociants des rues St-Denis et St-Martin, chez lesquels on peut trouver d'habitude le résumé de l'opinion de ces quartiers commerçants, mettaient en avant cet expédient avec une conviction souflée de quelque part et au nom de la reprise des affaires qui, quoi qu'on en dise, s'accroît d'un jour en jour.

Un inconvénient fort mal du provisoire. Donc, malgré les dénégations de certains journaux et l'incrédulité de certains autres, le ballon d'essai fait son chemin et M. Larget peut libérer sa proposition. Nous aurons à ce moment la constitution de la vice-présidence.

Da reste, les réunions parlementaires promettent d'être — je vous ai dit que jusqu'à présent il n'y avait eu que des efforts individuels — vont commencer cette semaine.

Vers le 2 ou le 3 novembre, doit avoir lieu une grande réunion de la droite pour arrêter définitivement le plan de campagne, surtout pour voir si on peut constituer la nouvelle majorité. Cette majorité, par l'organe de ses futurs membres, aurait déjà déclaré qu'elle repoussait toute idée de retour à Paris. La haine de Paris n'a rien d'incompatible avec le

vague programme de la République conservatrice.

On parle aussi d'un groupe très-peu nombreux qui proposerait le retour pur et simple à la constitution de 1848. Bien que ce projet ait l'approbation de M. Emile de Girardin, on doute qu'il aboutisse.

L'élection municipale d'hier restera fameuse par l'emploi, de la part des conservateurs, d'une odieuse manœuvre absolument inédite.

L'indignation est telle dans le quartier des halles que le candidat radical, M. Piétrement, est sûr d'une immense majorité dimanche prochain.

Les conférences de M. Thiers avec M. Desseigny, à propos de la question des charbons, sont très-sérieuses. M. Thiers a reçu, sur la situation actuelle de l'industrie, des renseignements qui le préoccupent très-fort.

Les usiniers de Paris et de la banlieue craignent de manquer de combustible pour cet hiver. On ne s'attendra donc pas que M. Thiers donne beaucoup de son temps à une question si grave. Elle est plus grave certes que le manifeste de M. de Chambord, si net, si loyal, mais qui creuse si irrémédiablement l'abîme entre la France nouvelle et la légitimité. Après cela il n'y a plus de fusion possible, et plusieurs législatives vont se faire, de désespoir, républicains... conservateurs.

Galvanisé samedi un instant par le retour de M. Thiers, Versailles avait repris hier son aspect lugubre. On remarquait cependant une certaine affluence du côté de l'hôtel de la présidence, surtout des visites de grosses épaulettes.

M. Thiers se dispose à se rendre jeudi à la commission de permanence pour s'expliquer sur l'affaire de M. Jérôme Napoléon. Il a l'intention, dit-on, de mettre la commission au courant des manœuvres bonapartistes dans toute leur étendue. On s'attend à de curieuses révélations.

Quant à la mise en accusation des ministres Olivier et Pallikao, on n'y croit pas. Un procès criminel à l'empire tout entier serait pourtant la meilleure réponse à la plainte de M. Jérôme Napoléon. L'opinion publique demandait ce procès après le 4 Septembre. Que ne l'a-t-on fait alors !

Encore un départ de déportés pour la nouvelle Calédonie : le navire l'Oise se dispose à appareiller avec un convoi de sept cent cinquante condamnés. Rochefort est toujours souffrant. Son roman, les *Dépravés*, est devenu décidément la propriété du *Rappel*, auquel il a d'ailleurs toujours été destiné.

Le traité postal avec l'Amérique va enfin être conclu. Il avait échoué sous l'empire ; il a failli encore échouer cette fois : il a fallu l'intervention personnelle de M. Thiers. Le *Bien public* n'aurait même passablement à ce sujet M. de Gaulle, qui ne sera peut-être pas très-satisfait de cette réprimande officieuse. On dit que M. Rampont va aller négocier sur place le traité postal avec la Russie.

L'article du *Journal des Débats* contre les pèlerinages fait une certaine sensation. Les feuilles religieuses jettent feu et flamme. M. Veillot n'a pas donné lui-même à l'*Univers*, mais les sous-Veuillot font de leur mieux pour insérer le maître en son langage. Cette surprise est surprenante, car les *Débats* n'ont jamais passé pour être religieux, même quand ils avaient pour rédacteur en chef le pieux M. de Sacy.

Le journal le *Mouvement*, dont le rédacteur en chef est M. Georges Duchêne, assisté de M. Odilon Delimal, paraît lundi prochain. Le bruit s'est répandu que c'était la reprise de *Radical* sous un autre titre. Ce bruit est absolument erroné. L'ancienne rédaction de *Radical* est éparpillée à la nouvelle publication que j'annonce et à laquelle elle ne peut que souhaiter bonne chance.

J'ai pris ce matin des nouvelles de M. Michelet, le mieux continue et l'illustre maître se rétablit lentement, mais sûrement. M. Babinet est au plus mal. On a aussi de mauvaises nouvelles du fameux docteur Dolbeau, atteint de pleurésie purulente. On constate du reste que la santé publique a été fâcheusement influencée par les pluies abondantes de ces derniers jours.

ELECTION MUNICIPALE DE PARIS

L'élection municipale du quartier des Halles a donné hier à la manœuvre de la droite un succès qui n'est pas sans importance. Le résultat est tel qu'il est impossible de colorer d'un prétexte quelconque, dont fasse mention notre histoire électorale, que le second empire a pourtant rendu si riche en ce genre d'opérations.

Il n'y avait dans le quartier qu'un seul candidat sérieux, M. Piétrement. Un honnête homme de cet honorable candidat, lequel est marchand de volailles dans la rue Montmartre, eût dû avoir fait savoir, dans les journaux de la réaction, que ce n'était pas lui qui se présentait.

Or, hier matin, lorsqu'aucune contradiction, aucune explication n'était plus possible, ce Piétrement étranger à l'élection fit poser dans tout l'arrondissement l'affiche suivante, par laquelle il déclarait se désister d'une candidature qui n'avait jamais été posée :

Aux électeurs

Un grand nombre d'électeurs du quartier des Halles sont venus me proposer d'accepter la candidature aux élections du 20 octobre.

Acceptée par moi, en principe, je me vois obligé d'y renoncer pour un motif imprévu.

Je tiens néanmoins à remercier ceux de mes concitoyens qui ont bien voulu m'accorder cette marque de confiance; et, d'accord avec eux pour la repousser en principe, je pense que la situation actuelle commande l'abstention en masse, qui nous permettra de choisir un autre candidat digne de représenter les intérêts du quartier.

FELIX PIÉTREMENT.

Marchand de volailles, rue Montmartre, 10.

Tout, dans cette affiche, était calculé pour tromper l'électeur : on y parlait de motifs imprévus; rien n'avertissait de la différence de personnalité et d'opinion qui existait entre le signataire de l'affiche et le seul Piétrement qui eût jusqu'alors annoncé sa candidature et signé des affiches.

Un très-grand nombre d'électeurs déterminés à voter pour M. Piétrement, candidat républicain, convaincus qu'un pareil désistement ne pouvait venir que de lui, et non d'un homme qui n'avait jamais été candidat, ont renoncé, à leur grand regret, à voter.

C'est à quoi tendait la manœuvre; elle a réussi, puisqu'elle a rendu un second tour de scrutin nécessaire; mais de piteuses fourberies, inspirées par Basile, seront jugées et châtiées par le suffrage universel. Elles auront pour effet immédiat de soulever l'indignation générale et de provoquer, au second tour de scrutin, une protestation éclatante de la moralité publique batfoquée.

Les pèlerinages et le Journal des Débats

Nous reproduisons un article qui a été publié hier le *Journal des Débats*. Cet article, un des « plus odieux qui aient paru depuis quarante ans », suivant l'*Union*, appelle toutes les réflexions des hommes sensés, et particulièrement des conservateurs qui pourraient avoir des doutes sur les dangers auxquels les prétentions cléricales exposent notre société. Nous le reproduisons en entier, tout en faisant nos réserves sur certains points. Le voici :

Il est probable que les pèlerinages de Lourdes sont finis pour cette année, car l'hiver s'avance et on rentre chez soi. Les pèlerinages particuliers ont été nombreux; il y a eu naturellement toute espèce de pèlerinages; les uns, la majorité sans doute, conduits par la loi, quelques-uns par des motifs plus frivoles, par l'attrait de la curiosité, des voyages et des montagnes. Dieu reconnaît les siens. Il faut bien le dire, parce que c'est vrai : le grand pèlerinage du 6 octobre a manqué. Il s'annonçait dans des proportions gigantesques : la compagnie du chemin de fer du Midi, qui doit se composer d'hommes positifs, un peu trop imaginatifs par occasion, avait préparé ses wagons pour 50,000 voyageurs; il en a eu à 5,000; les députés mêmes qui avaient été invités à figurer à la procession des bannières ont été rares. Bref les organisateurs de la fête ont eu un échec; ils feront mieux une autre fois.

Nous demandons pardon de nous occuper de ces choses; nous n'y aurions pas songé si on ne nous y avait pas forcés : cette année, les dévotions sont des manifestations. Les processions n'ont plus été des cérémonies poétiques et innocentes qu'elles étaient ordinairement : on y a invité les fonctionnaires, dont un bon nombre, et des plus hauts, touchés des sentiments si souvent exprimés par l'Assemblée nationale, peu éclairés, d'ailleurs, par les enseignes du ministère de l'intérieur, ont figuré dans le cortège, quoique un peu dépayés. Cette procession, à Lyon, par exemple, n'a pas été moins que la prise de possession de la ville : l'autorité religieuse a annoncé par des affiches les concours des autorités civiles et militaires, la bénédiction donnée au bruit des trompettes et des canons.

En tout temps, en France, il serait périlleux d'agir comme on l'a fait. Que quelqu'un croie et pratique ce qu'il croit, nul n'y trouve rien à redire, c'est une affaire privée, individuelle, une affaire de conscience; l'esprit public a même fait sous ce rapport de grands progrès. Des Ordres religieux de toute sorte et de tout habit, qui n'auraient pas osé se montrer dans la rue, à peine dans la chaire, il y a eu quarantaine d'années, circulent aujourd'hui comme il leur plaît; il n'y a plus de sûreté pour eux quand il n'y en a plus pour personne, quand il survient quelque chose comme la Commune, qui a été une attaque d'épilepsie. Hors de là, sécurité complète. Mais il ne faudrait pas se laisser tromper par cette juste tolérance.

Nous ne sommes pas en France disposés à souffrir que l'Eglise mette la main sur la société : qu'on restaure l'obligation de la célébration du dimanche; qu'on érige dans les lois des délits contre la morale religieuse, comme si l'on pouvait avoir légalement pour un peuple autre chose que la morale publique; que les lois soient faites pour favoriser, par privilège, l'extension, la fortune, la puissance des congrégations; qu'en dehors des lois, on se sente enfermé dans un réseau d'influences telles qu'on ne puisse arriver à rien sans l'attache dévote; enfin que, lorsqu'on se croit dans sa maison, quelqu'un dise, comme le personnage de Molière : « La maison est à moi », la France, qui change tout, ne change point là-dessus.

UN DÉPÔT SACRÉ

Cette nuit-là, le doyen des menuisiers, Guillaume Leubert fut réveillé par deux de ses apprentis qui arrivaient du dehors, et qui avaient, di-t-ils, une importante communication à lui faire.

Ces deux jeunes gens paraissaient être sous le coup d'une émotion profonde. Voici ce qu'ils racontèrent au doyen :

Vers minuit, après s'être attardés à la fête, ils traversaient, pour rentrer chez eux, la rue de la Huguerie, lorsqu'ils avaient été subitement entourés, saisis, serrés de près, par une bande d'hommes inconnus. Cette foule immobile et silencieuse se confondait si bien avec l'ombre noire projetée par les maisons, que les deux artisans avaient donné au travers, sans la voir, comme des monches égarés dans une toile d'araignée.

On ne leur avait fait aucun mal. On leur avait enjoint simplement de se tenir tranquilles, et quoi qu'ils remarquassent on entendait, de ne se permettre ni un cri, ni un mouvement, sous peine de mort.

Au bout d'un quart d'heure environ, une fenêtre s'était ouverte au premier étage de l'hôtel de Thun et un grand homme avait paru sur le balcon.

On doit voir qu'on est allé un peu vite. En maints endroits il y a eu du bruit. Appelez comme vous voudrez ceux qui ont fait ce bruit, — et ils ont reçu des noms qui ne sont pas tendres, — ce qui est certain, c'est qu'il y a eu du bruit. C'est une situation nouvelle. Auparavant, dernièrement encore, il était convenu qu'on laisserait dormir la loi de germinal, qui interdit les cérémonies extérieures dans les lieux où existent plusieurs cultes; il était convenu que le consentement exprès ou tacite des ministres des cultes étrangers suffirait; une procession n'était une victoire ni une défaite pour personne. Aujourd'hui il n'en est plus de même : on ne peut plus garantir qu'une procession ne sera pas troublée quand elle sera ou paraîtra un défi, et l'autorité civile ne sera plus rassurée. C'était une question de liberté, ce sera une question d'ordre public.

Depuis quelque temps, plusieurs circonstances ont excité des inquiétudes. Ça été d'abord la complaisance inouïe, la ferveur du clergé, surtout du haut clergé pour l'empire, complaisance et ferveur qui ont augmenté ou diminué avec les bonnes dispositions de l'empire pour le pouvoir temporel du pape. Puis sont venus l'*Encyclopédie* et le *Syllabus*; on les a lus, on les a compris, ce n'était pas difficile, et l'on a pris pour ce qu'ils valent les commentaires amodins qui en ont été essayés. Puis est venue la proclamation du dogme de l'immaliabilité, qui donne au pape toute autorité sur « la foi et les mœurs », rien de plus, rien que tout. On avait suivi avec un vif intérêt la polémique de certains prêtres et prélats contre ce dogme, et le monde, qui n'est pas humble, qui est entêté, a vu avec surprise leurs rétractations; il y en a eu de modestes, il y en a eu de fibres, dont la fierté n'a pas paru suffisamment justifiée. Puis ont été les audaces continues de l'*Univers* et du *Monde*, une multitude d'incidents qui ont laissé des impressions : pétition au Sénat contre M. Renan ou contre la Faculté de médecine de Paris; les deux candidatures de M. Littré à l'Académie française, la cause de son échec et les suites de son élection; la campagne épiscopale contre l'instruction obligatoire (on nous propose en échange le vers latin obligatoire); les difficultés avec la cour de Rome à chaque nomination d'évêques; la récente réponse de l'évêque de Nantes au ministre des cultes. On avouera que les incertitudes excitées par tous ces faits ne sont pas calmées par les dispositions connues d'une partie considérable de l'Assemblée nationale. Elle n'est pas seulement religieuse, elle est dévote et d'une telle sincérité de dévotion, que les professions de foi ne la fatiguent jamais, qu'elles sont toujours applaudies et sont le recours infallible des orateurs en détresse.

On a fait de Dieu un personnage politique : il siège à la droite. Il faut avouer qu'on a fourni bien des griefs à ses adversaires, et qu'il n'était pas besoin d'ajouter aux anciens griefs les processions et les pèlerinages provocants de la Salette et de Lourdes.

A ce jeu on a perdu le bénéfice de l'assassinat des otages de la Commune, on a rendu inutile le sang des martyrs, on a mis contre soi la démocratie, une puissance de l'avenir.

Dans cette situation, quelle doit être la conduite des libéraux ? Elle est bien simple : respecter la liberté privée, maintenir la liberté publique. Ils ont assez dit leur avis sur les troubles de Grenoble et de Nantes; ils font seulement observer qu'il y a beaucoup de citoyens, très-ardents pour le droit de réunion, dont les réunions pourraient ne pas paraître assez offensives, qui s'autoriseraient de cet exemple, et qu'il sera difficile, sans quelque injustice, de leur refuser ce que d'autres se sentent permis. Et pour le droit d'association, était-il rassurant d'entendre, dans les discours législatifs, soutenir, aux applaudissements de la majorité, qu'on autoriserait pas une association qui ne croirait pas à Dieu, comme si on pouvait exiger des déclarations là-dessus; comme si encore il n'était pas facile de passer de la croyance de Dieu à la croyance du Dieu personnel, et du Dieu personnel au Dieu de telle ou telle religion, par un raisonnement pareil à celui de ce marchand du dernier empire qui disait au Sénat : « Je suis catholique, je crois en Dieu ? » Ne dirait-on pas, en retournant cet argument péroratoire : « Il n'est pas catholique, donc il ne croit pas en Dieu ? » Ne l'a-t-on pas assez dit ? Le projet de loi de la commission pour l'enseignement supérieur est-il rassurant quand, à côté des délits contre la morale publique, il fait repaître les délits contre la morale religieuse ? Quels cours, quelles associations de libre pensée ne sont pas menacés sous des régimes qui ont toujours à propos de prévoir ? Liberté, soit, mais liberté pour tout le monde.

La conduite des libéraux est donc toute tracée. Si le parti catholique veut la séparation de l'Eglise et de l'Etat, nous réclamerons pour lui tout ce qui lui est nécessaire dans cette condition nouvelle. Si, sans aller jusqu'à la séparation, il s'accroît d'une alliance qui permette à chacun d'être ce qu'il est : l'Etat d'être l'Etat, l'Eglise d'être l'Eglise, nous le défendons contre ceux qui tentent de lui enlever ce qui lui appartient. Mais le parti catholique ne paraît pas se contenter de cela; il ne souffre pas l'Etat laïque; cette impatience est visible partout : c'était, il y a quelques années, le fond de l'*Encyclopédie*; c'était hier le fond de la déclaration des évêques allemands : le mariage n'est pour eux

qu'un sacrement, et il leur fait l'inspection de toutes les écoles primaires, moyennes et supérieures; en France, c'est, avec les harpies, que chaque jour nous apporte le monstrueux projet de loi sur l'instruction primaire, et la piété de l'Assemblée qui décore des prières publiques et une messe du Saint-Esprit.

Le parti catholique a entrepris la conquête de la société laïque; il fait campagne dans le monde entier; il est vainqueur, il est vaincu, c'est le sort de la guerre. Notre conviction est qu'il ne réduira pas la société moderne et qu'il n'obtiendra pour lui que ce qui est de droit commun pour toutes les croyances. D'ici à ce temps il ne saurait exiger équitablement que le libéralisme s'intéresse à lui; il n'y a rien là pour la liberté.

Le comte de Chambord a adressé la lettre suivante à M. de La Rochette, député :

Ebenweyer, 15 octobre 1872.

Je n'hésite pas, mon cher La Rochette, à répondre franchement aux questions que vous me posez.

La France serait sauvée et nous la verrions sortir de ses ruines plus grande et plus forte que jamais, si l'on voulait comprendre enfin quelles sont les vraies conditions du salut.

Le pays est las des agitations. Un secret instinct lui dit que la monarchie traditionnelle lui rendrait le repos auquel elle aspire; et c'est ce que la Révolution veut empêcher à tout prix. Aussi redouble-t-elle d'efforts pour le séduire et l'égarer.

Votre patriotisme s'en indigne, et vous regrettez de voir tant d'esprits généreux se rendre les complices involontaires d'erreurs qu'ils détestent et de solutions qu'ils redoutent.

Je m'en attriste comme vous; mais comme vous je proteste contre l'établissement d'un état de choses destiné à prolonger la série de nos malheurs.

Il est impossible de s'y méprendre. La proclamation de la République en France a toujours été et sera encore le point de départ de l'anarchie sociale, le champ ouvert à toutes les convoitises, à toutes les utopies, et vous ne pouvez, sous aucun prétexte, vous associer à cette funeste entreprise.

On répète sans cesse et avec raison que nous vivons dans l'imprévu, et l'on s'ingénie à trouver chaque jour l'expédition capable d'assurer la sécurité du lendemain. Si le pays a la faiblesse de se laisser entraîner par les courants qui l'agitent, rien n'est moins inconnu que l'avenir : nous courons à un abîme certain.

En vain essaierait-on d'établir une distinction rassurante entre ce parti de la violence, qui promet la paix aux hommes en déclarant la guerre à Dieu, et ce parti plus prudent, mieux discipliné, arrivant à ses fins par des voies détournées, mais atteignant le même but.

Ils diffèrent par leur langage, mais ils poursuivent la même chimère; ils ne recrutent pas les mêmes soldats, mais ils marchent sous le même drapeau. Ils ne peuvent nous attirer que les mêmes malheurs.

Conservons l'illusion d'une République honnête et modérée, après les sanglantes journées de juin 1848 et les actes sauvages de la seconde Terreur, si meurtrières toutes deux pour notre brave armée, n'est-ce pas oublier vite les avertissements de la Providence et traiter les leçons de l'expérience avec trop de dédain ?

C'est au moment où la France se réveille, en s'affirmant par un grand acte de foi, qu'on prétendrait lui imposer le gouvernement le plus menaçant pour ses libertés religieuses !

C'est quand la nécessité des alliances se fait si impérieusement sentir, qu'on rendrait toute alliance impossible et qu'on se condamnerait soi-même à un isolement fatal !

Non, cela ne sera pas.

La République inquiète les intérêts autant que les consciences. Elle ne peut être qu'un provisoire plus ou moins prolongé. La monarchie seule peut donner la vraie liberté, et n'a pas besoin de se dire conservatrice pour les honnêtes gens.

C'est à ces derniers surtout que je voudrais rendre la conscience de leur force.

Le peuple d'autrefois avait coutume de s'écrier : « Ah ! si le roi savait ! » Comme il se sent juste de dire aujourd'hui : Ah ! si les hommes de bien voulaient !

Combatez sans relâche les défaillances des uns, la timide concdescendance des autres. A la politique des fictions et des mensonges opposez partout et toujours notre politique à ciel ouvert.

Au fond, la France est catholique et monarchique; c'est à nous qu'il appartient de la prémunir contre ses égarements, de lui signaler les écueils et de lui montrer le port.

J'espère n'avoir jamais failli à ce devoir sacré, et nul n'aura le pouvoir de me faire dévier de mon chemin.

Je n'ai pas un acte à rétracter, pas un acte à regretter, car ils m'ont tous été inspirés par l'amour de ma patrie; et je revendique hautement ma part de responsabilité dans les conseils que je donne à mes amis.

Le jour du triomphe est encore un des secrets de Dieu, mais ayez confiance dans la mission de la France.

L'Europe a besoin d'elle, la papauté a besoin d'elle, et c'est pourquoi la « vieille France » ne peut pas périr.

Comptez sur ma constante affection.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

soin d'elle, et c'est pourquoi la « vieille France » ne peut pas périr.

Comptez sur ma constante affection.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Le comte de Chambord.

Il faut avouer, dit un confrère, qu'il y a des esprits singulièrement organisés. Comment trouvez-vous ce farceur qui, parmi tant de trépassés, a choisi... un complice de Troppmann.

Il appartient à cette même catégorie d'esprits malades et bizarres, le monsieur qui, après avoir été condamné à mort, a obtenu un permis de circulation, et, au lieu de se faire passer pour... M. Rouher.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

Voici le jugement rendu dans l'affaire de la réunion du 15 septembre, au palais Saint-Pierre :

Attendu que, dans le courant de 1869, il a été fondé, à Lyon, une association portant le nom de Société coopérative lyonnaise pour le développement de l'instruction libre et laïque ;

Attendu que cette association, après s'être constituée d'une manière définitive à la suite d'un public meeting, que les membres la composent ou la dirigent se sont réunis à diverses reprises et spécialement le 4 février dernier, toujours avec la tolérance sinon avec l'assentiment exprès de l'autorité administrative ;

Attendu qu'il n'y a lieu d'examiner si toutes ces circonstances peuvent, dans leur ensemble, être considérées comme constituant une autorisation régulière et légale, quoique tacite, le délit d'association illicite n'étant pas étendu, mais qu'il importe de constater l'existence en fait de l'association ci-dessus désignée ;

Attendu que le 15 septembre dernier, une réunion générale de tous les membres composait cette association à eu lieu dans une des salles du palais Saint-Pierre, qui avait été mise à la disposition des sociétaires par la municipalité de Lyon ; que cette réunion a été organisée par le prévenu Langlade, lequel, comme président du conseil d'administration, a signé les lettres de convocation ;

Attendu que ladite réunion présidée par Favier a été fort nombreuse, qu'elle a été précédée d'une déclaration et que le ministre, public a intenté des poursuites contre Langlade, organisateur, et contre Favier, président, sous l'inculpation d'infraction aux articles 1, 2 et 3 de la loi du 6 juin 1868 sur les réunions publiques ;

Attendu que les prévenus objectent que cette réunion a été purement privée et que, dès lors, aucune déclaration préalable n'était nécessaire, que le tribunal doit examiner la question de savoir si, comme le soutient le ministère public, il résulte des faits constatés par l'instruction et les débats, que la réunion du 15 septembre a été véritablement une réunion publique ;

Attendu qu'il résulte de la loi du 6 juin 1868 et d'une jurisprudence constante qu'une réunion, quelque nombreuse qu'elle soit, quel que soit le local où elle se tient, doit être considérée comme privée lorsqu'elle n'est organisée par une catégorie de personnes déterminées, comme dans l'espèce les membres d'une association ; le caractère de publicité ne pouvant, dans ce cas, résulter que de la seule volonté de la personne étrangère à l'association de s'introduire dans le local où la réunion a lieu ;

Attendu que tous les faits relevés par l'instruction ou établis par les débats tendent à prouver que les membres de la Société d'enseignement libre et laïque, ont seuls été conviés à ladite réunion ; qu'en effet, des lettres de convocation indiquant l'ordre du jour ont été adressées aux membres de la Société et son organisation intérieure, entre autres la vérification des comptes, la révision des statuts, la nomination des membres du conseil d'administration ;

Attendu qu'il n'est pas de la loi d'exclure la présence d'une réunion publique, car il est contraire aux intérêts de la Société de laisser à des étrangers, qui ne prennent part à aucun des votes qui doivent avoir lieu, au sein de la Société, ce qui était facile, le droit de collecter et de verser des contributions, et de verser des contributions ;

Attendu que, soit par négligence, soit pour exercer un travail long et minutieux, quelques-uns des collecteurs ont distribué des lettres sur lesquelles ils n'avaient pas inscrit le nom des personnes à qui elles étaient destinées ;

Attendu que diverses personnes s'étant présentées à la réunion munies de lettres en blanc, l'entrée leur a été refusée et on les a invités à inscrire leurs noms elles-mêmes ;

Attendu que si, d'une manière générale, le fait de distribuer des lettres en blanc constitue un des principaux éléments de la publicité d'une réunion, il ne saurait en être de même dans l'espèce, rien n'établissant que les lettres ainsi distribuées aient été en grand nombre ni que cette distribution d'invitations individuelles ait eu lieu à la connaissance avec l'assentiment des prévenus ;

Attendu que, si quelques personnes, après avoir écrit ou fait écrire leurs noms au crayon, dans les lettres en leur possession, sont entrées dans la salle, le nombre de ces personnes n'a pas été évalué par les témoins placés à l'entrée de la salle ;

Attendu que rien n'établissant, d'ailleurs, que les personnes qui sont entrées aient été membres de l'association ; que le titre de membre sans carte et que, dès lors, leur présence ne saurait être considérée comme ayant modifié le caractère primitif de la réunion ;

Attendu qu'il paraît certain qu'on n'a pas distribué de cartes aux premiers venus, soit à la réunion, soit à la porte de la salle, qu'il est certain en outre qu'on n'en a pas distribué ;

Attendu, il est vrai, qu'un individu étranger à la Société a eu en sa possession cinq ou six lettres, mais que, d'après sa propre déclaration, il ne disposait de quatre ou cinq ; que ce fait ne saurait à lui seul modifier le caractère de la réunion ;

Attendu que si les lettres ont été distribuées à la Société, il est évident que si les organisateurs de la réunion privée sont responsables de la distribution des cartes, ils le sont également de la distribution des lettres, et qu'il est impossible de leur imputer une responsabilité à des limites et ne saurait être considérée comme ayant modifié le caractère primitif de la réunion ;

Attendu, il est vrai, qu'un individu étranger à la Société a eu en sa possession cinq ou six lettres, mais que, d'après sa propre déclaration, il ne disposait de quatre ou cinq ; que ce fait ne saurait à lui seul modifier le caractère de la réunion ;

Attendu que si les lettres ont été distribuées à la Société, il est évident que si les organisateurs de la réunion privée sont responsables de la distribution des cartes, ils le sont également de la distribution des lettres, et qu'il est impossible de leur imputer une responsabilité à des limites et ne saurait être considérée comme ayant modifié le caractère primitif de la réunion ;

rait, quand la réunion a été très-nombreuse, s'étendre à certaines irrégularités peu importantes et que, même en déployant une très-grande vigilance, il serait la plupart du temps impossible d'empêcher ;

Attendu enfin que, d'après les renseignements recueillis, tout porte à croire qu'on ne s'est pas occupé, dans la réunion, d'autres matières que de celles indiquées dans l'ordre du jour ; qu'on n'a pas traité des questions politiques ou touchant à des intérêts généraux ; que dès lors les organisateurs n'avaient aucun motif, aucun intérêt à ne pas faire une déclaration de l'autorité publique, puisque la présence d'un délégué de l'autorité n'aurait apporté aucune entrave aux délibérations ;

Attendu que de l'ensemble des faits reconnus constants, il résulte la preuve que la réunion du 15 septembre 1872, a été une réunion privée, non assujettie à une déclaration préalable ;

Par ces motifs, le tribunal, jugeant correctionnellement, renvoie les prévenus Langlade et Favier des fins de la plainte, sans dépens.

M. Anspach, bourgmestre de Bruxelles, se met en route le 25 courant, pour Lyon. Cette nouvelle nous est donnée comme certaine par une correspondance particulière.

On est toujours dans l'attente d'une réponse de M. le président de la République à M. le maire de Lyon.

Si nous avons bien compris les termes et le sens de l'arrêté Pascal, les écoles de la ville de Lyon sont divisées en écoles municipales laïques et en écoles municipales congréganistes.

Nous serions curieux de savoir pourquoi, dans plusieurs écoles, notamment dans celle de l'Observance, à Vaise, MM. les frères ignorants se permettent d'enlever le mot municipal dans la mention école municipale de garçons ou école municipale de filles ?

Nous serions curieux de savoir si MM. les ignorants ont le même mépris pour les écus de la caisse municipale ?

Nous attendons une réponse et nous espérons que la municipalité veillera à ce que son titre ne soit pas honteusement enlevé des murs de ses écoles.

Nous recevons d'une source des plus respectables, et qui nous permet d'en garantir l'authenticité, les renseignements qu'on va lire à propos de l'Exposition.

Voici l'histoire du moment de fermer les portes, et l'entreprise pour approcher cette heure fatale avec autant plus de terreur que la situation est loin d'être brillante. Nous pourrions citer des chiffres, mais à quoi bon.

Les administrateurs et les nombreux créanciers surtout se sont émus de cette situation et ont cherché le remède. Voici ce qui vient d'être imaginé, et ce qui sera très probablement mis à exécution.

Une nouvelle société serait formée ; les principaux actionnaires seraient, tout naturellement, les créanciers de l'ancienne société et leur part d'apport consisterait en leurs diverses créances. Quant au foud de roulement, il résulterait du prix des places immédiatement touchées.

Le but de la société est tout tracé. Continuer l'Exposition, l'année prochaine, avec l'espoir de liquider en bénéfice au lieu de liquider en déficit.

La ville ne serait pas éloignée — nous assure-t-on — de continuer la concession du terrain pour la nouvelle exposition. Les produits vendus ou les objets susceptibles d'être endommagés, seraient enlevés ; les autres produits resteraient dans les galeries et il serait établi un service de surveillance et de conservation.

La nouvelle exposition ouvrirait, cette fois, au 1^{er} mai 1873, et aurait pour elle toute la belle saison.

Les opérations du conseil de révision touchent à leur terme. Le conseil en était, ce matin, au 6^e arrondissement, qui ne comprend que 97 hommes. Il est donc probable que la révision sera close aujourd'hui même.

Le budget de la ville de Lyon, voté par le Conseil municipal, pour l'exercice 1872, vient enfin d'être approuvé, par décret de M. le président de la République, en date du 16 octobre courant.

Pour ne pas raviver d'anciennes douleurs, nous ne redisons pas ici les causes de ce long retard.

Il paraît qu'il n'y a pas que les communiards, les communards, les pétroleuses et les pantalonniers qui insultent les urbains. Nos gaulois adversaires enregistrent avec trop de complaisance les insultes aux urbains et aux militaires, pour que nous laissions passer sans silence l'insulte de MM. B... et D..., qui ont paru hier à l'audience des flagrants délits.

Ces deux messieurs, dont le plus vieux a 22 ans, appartiennent à la classe des employés de commerce. Entre deux factures, ils traitent les plus hautes questions politiques avec une désinvolture insensée. Ils aiment le calicot et croient connaître la mesure exacte de l'opinion publique. Révélent-ils le retour de l'aigle, du parapluie légendaire ou du drapeau blanc, garant bon teint et purifié ? les débats de cette affaire ne nous ont pas éclairés à ce sujet, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ont une sainte horreur pour la République et pour le Conseil municipal.

— Sales voyous ! communsards ! créatures du 4 Septembre ! tas de mandrins payés par Barodet ! — Telles sont les aménités déployées par ces messieurs, à deux gars urbains, sous le péristyle du Grand-Théâtre. Le tribunal, considérant que le casier judiciaire de MM. B... et D... est vierge de toute condamnation et pensant, sans doute, que les insultes contre la République ne salissent que ceux qui les profèrent, a condamné les deux prévenus à 25 fr. d'amende.

2^e conseil de guerre permanent de la 8^e division militaire.

Le 2^e conseil de guerre, séant à Lyon, a, dans sa séance du 21 octobre, rendu les jugements suivants :

1^{er} Jandart (Antoine), garde national mobilisé du Rhône, né à Lamure, Rhône, réfractaire, a été acquitté ;

2^e Grange (Claude), né à Chambost, Rhône ;

3^e Demonceau (Joannès), né à Tarare, Rhône, gardes nationaux mobilisés du Rhône, réfractaires, ont été condamnés à un mois d'emprisonnement ;

4^e Soullan (Jean-Marie), soldat au 75^e de ligne, non coupable de désertion à l'intérieur en temps de paix, a été acquitté ;

5^e Danizy (René-Jean-Baptiste), soldat à la section de commis aux écritures des bureaux de l'intendance militaire, coupable d'outrages par paroles, en dehors du service, envers son supérieur, a été condamné à un an d'emprisonnement ;

6^e Jondot (Jean), soldat au 98^e de ligne, coupable de récus d'obéissance aux ordres de son supérieur, relatifs au service, a été condamné à deux ans d'emprisonnement ;

7^e Ramond (Henri-François), soldat à la 1^{re} section d'ouvriers militaires d'administration, coupable de voies de fait, en dehors du service, a été condamné à cinq ans de travaux publics.

A la suite du concert donné dimanche au quartier de St-Jast, et dont nous avons rendu compte, une quête faite au profit de l'enseignement laïque a produit la somme de 70 fr.

La Société d'Alsace-Lorraine de notre ville se propose d'organiser une grande représentation au Grand-Théâtre, au commencement du mois prochain, avec le concours de mademoiselle Agar, de la Comédie-Française.

La mairie de Lyon, qui possède le droit de disposer du Grand-Théâtre pour deux soirées par saison, s'est empressée d'offrir la salle à la Société d'Alsace-Lorraine, pour la date qui lui conviendra.

Voyageurs, réjouissez-vous ! touristes et commerçants entourez une cantate d'actions de grâces !

La compagnie Paris-Lyon-Méditerranée vient de repêcher ses voitures.

On cherchait des signaux de sûreté, on rêvait le moyen d'éviter les déraillements, les tamponnements, les incendies, les éboulements, etc. ; on espérait un système de wagons plus confortables, vastes et spacieux comme en Allemagne et en Suisse ; on demandait de la politesse aux employés, de l'urbanité aux chefs.

Soyez contents, Français qui vivez de Paris à Marseille, on vient de repêcher les voitures !

C'est toujours ça !

Dans la nuit du 19 au 20 courant, une bande de malfaiteurs s'est introduite, par effraction, dans le magasin de l'Association, situé rue Perrot, et l'a dévalisé. Bouteilles de liqueurs, pâtes alimentaires, guimauve, jubé, chocolat, etc., tout a disparu.

Corporation des tailleurs de pierres blanches de la ville de Lyon.

Les ouvriers de ladite corporation tiennent essentiellement à faire connaître à l'opinion publique l'incident qui survient, afin que l'on ne juge pas les décisions prises par la corporation comme une seconde grève.

En mai 1872, la corporation des tailleurs de pierres blanches, de la ville de Lyon, (patrons et ouvriers), reconnut que la situation actuelle n'étant pas assez fructueuse, il fallait aviser à l'établissement d'un nouveau tarif.

Il fut donc présenté par les ouvriers un tarif conçu en ces termes :

Ravalement, 55 cent à l'heure, ébauche 4 fr. le mètre cube ou 60 cent à l'heure pour la ville et un déplacement de 1 fr. par jour pour la campagne, plus le voyage aller et retour payé par le patron.

Il fut convenu entre patrons et ouvriers que les exigences étaient un peu marquées et que les patrons auraient de la peine pour la première année à se faire augmenter suffisamment pour payer le prix qu'on leur demandait.

Nous, ouvriers, avons pris ces observations en considération et nous nous sommes tenus à 60 et 55 cent à l'heure sans rien changer au déplacement.

Ce tarif fut accepté et signé pour être mis à exécution au 1^{er} août et le fut, en effet, moyennant une diminution de 50 cent, sur le prix de 4 fr. le mètre cube que nous avons encore accepté.

Aujourd'hui, nos patrons veulent nous diminuer sur le prix du ravalement accepté à 60 c., ce qui réduirait le prix à 55 c. Nous n'acceptons pas cette diminution, d'autant plus que les 60 c. qui se sont payés depuis le mois d'août, ne nous représentent que le prix qui s'est toujours payé, sauf par quelques-uns qui y ont fait exception avant le dernier arrangement.

Nous avertissons en conséquence nos patrons que ceux qui ne tiendront pas leurs derniers engagements et n'embaucheront pas dans les 48 heures succéderont à l'appartenance de cette note, paieront le premier tarif demandé, c'est-à-dire celui de 65 c. pour le ravalement et 60 c. pour l'ébauche à l'heure et 4 fr. le mètre cube aux pièces.

Pour la commission : Le président, MICHEL.

On nous prie de reproduire la note suivante :

L'administration municipale met en vente deux barrières en fer, du poids de 3,000 kilos, dont deux tiers en fer et un tiers en fonte, provenant des octrois de la ville ;

Et deux chaudières à vapeur hors de service, du poids de 3,400 kilos, provenant des abattoirs de la ville.

On peut s'adresser, pour les renseignements, au bureau de l'architecture, jusqu'au 15 novembre.

On nous prie de reproduire l'avis ci-dessous :

Dimanche, 20 courant, dans le parcours de la rue de Lyon, place Bellecour, rue de la Charité, rue de la Reine, il a été perdu une chaîne et une montre en or de femme. Prière de rapporter ces objets rue de Lyon, 37, au concierge, contre bonne récompense.

Les amis et connaissances des familles Gauthier et Bellay, qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Madame GAUTHIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu mercredi 23 du courant, à 2 heures 3/4 du soir.

Le convoi partira du domicile de la défunte, rue Ferrandière, 30, pour se rendre à l'église Saint-Nicolas et de là, au cimetière de Loyasse.

Les amis et connaissances des familles Duplat et Joannon, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Mme DUPLAT, née Cath. JOANNON,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu mercredi 24 octobre, à 8 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile mortuaire, place de la Bourse, palais du Commerce, pour se rendre à l'église Saint-Nicolas et de là, au cimetière de Loyasse.

DÉPARTEMENTS

LOIRE. — La Loire a eu hier, après s'être abaissée, une recrudescence qui l'a portée à Roanne, à 6 heures du soir, au même niveau (4^m 50).

On avait annoncé la coupure de la rature du pont de Balbigny, elle est démentie. Les digues du syndicat de Nervieux ont beaucoup souffert.

Les dernières nouvelles signalent une décroissance générale des eaux de la Loire. A Balbigny, les eaux ont diminué de 0^m 75 c. ; à Roanne, de 1 mètre. Tout danger est passé.

Hier dimanche, il y avait à la Loire, du côté d'Andrézieux, une grande affluence de visiteurs, impatientes de se rendre compte de la crue des eaux.

Heureusement, les effets de l'inondation actuelle, tout désastreux et regrettables qu'ils puissent être, sont loin d'égaliser les résultats des crues d'octobre 1846 et d'octobre 1856.

Particularité singulière à noter, c'est toujours en octobre qu'ont lieu les débordements de notre fleuve. (Mémorial de la Loire.)

DRÔME. — On écrit de Romans : « Un conflit singulier a éclaté entre l'établissement laïque de jeunes filles et le clergé de notre ville.

« La directrice de cette institution, qui compte en ce moment plus de 250 élèves, a cru devoir faire visite à M. le curé de la paroisse de Saint-Barnard, qui était, du reste, son compatriote.

« Ce prêtre, en la recevant, lui a dit qu'il l'accueillait comme compatriote, mais qu'il ne lui reconnaissait aucun autre titre.

« Cette honorable institutrice ayant demandé, selon l'usage, des places pour ses élèves dans l'église Saint-Barnard, M. le curé s'est empressé de lui les refuser. Elle a insisté, mais M. l'abbé a persévéré dans son non possumus.

« Ce que voyant, M^{lle} l'institutrice a déclaré qu'elle en référerait à la municipalité.

« Elle s'est rendue également chez le desservant de la paroisse de Saint-Nicolas, qui a déclaré qu'il ne recevrait pas plus de trente élèves.

« M^{lle} Brun — c'est le nom de notre institutrice — a informé la mairie des dispositions du clergé de Roanne à son égard.

« En l'absence du maire et du premier adjoint, le second adjoint a promis d'avoir des explications et s'est transporté chez M. le curé de Saint-Barnard, mais il a essuyé à son tour un nouvel échec... même malgré l'engagement pris par lui, au nom de la municipalité, de payer les bancs des élèves.

« Tous ces refus étaient les commentaires de la circulaire que le clergé de Romans a récemment adressée aux pères de famille pour réchauffer leur zèle en faveur des congrégations.

« M. l'adjoint a fait sur-le-champ connaître à ses concitoyens cette situation au moyen d'affiches placardées sur tous les murs, où tous les incidents du conflit étaient racontés d'une façon précise et circonstanciée.

L'indignation était à son comble dans la ville. Cette effervescence aurait pu avoir des suites, si l'évêché et la préfecture n'étaient intervenus pour rappeler le clergé de Romans au respect de la loi.

« A cette heure les élèves de l'institution Brun vaquent librement dans les églises des deux paroisses aux exercices religieux. »

BOURSE DE LYON

22 OCTOBRE

Bourse faible, triste et inactive. Tous les regards sont tournés vers la Banque d'Angleterre dont on attend une nouvelle décision touchant le taux de son escompte ; l'augmentation de 1/10 paraît inévitable. Les ventes d'emprunt continuent sur cette impression.

L'emprunt nouveau tombe à 806 80 à 86 72 1/2 pendant que le nouveau se soutient avec peine aux environs de 84 francs.

La rente italienne est une des valeurs les plus solidement du marché. Malgré le bruit qu'on fait courir que le gouvernement aurait le projet de réduire l'impôt sur la rente de 13 20 0/0 à 10 0/0 net, il n'y a que peu d'affaires de 68 60 à 68 55.

L'autrichien et le Lombard demeurent offerts dans les prix d'hier.

La chambre de commerce de la Seine a de nouveau renvoyé à plus tard le prononcé de son jugement dans le différend entre le Suez et les Messageries ; aussi le cours des actions Suez retombe-t-il à 377 50.

On offre le Lyonnais à 690 ; tendance plus faible.

Au comptant, nous retrouvons un marché plus actif sur les valeurs houillères et métallurgiques.

En Banque on recherche activement sur des ordres d'Italie les obligations Victor-Emmanuel 1863 à 200 50. On offre les obligations autrichiennes tant anciennes que nouvelles mais sans preneurs.

La Silberroute autrichienne se négocie pour des chiffres importants de 100 50 à 107 fr. Londres, plus ferme, à 25 61.

Or demandé à 11 50 de prime.

DÉPÊCHES

DÉPÊCHES D'HIER SOIR

Paris, 22 octobre, 8 h. m.

L'astronome Babinet est mort hier. Le Journal officiel annonce que MM. Paris, Caduc, Nioche, Martin, Gérard, Méline sont élus députés.

New-York, 21.

Depuis la fermeture des sources de pétrole par les producteurs pour en augmenter le prix, la production journalière diminue de 2,253 barriques. Le stock est de 36,987 et l'exportation de 75,982.

DÉPÊCHES DE CE MATIN

Paris, 22, 4 h. 10 s.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui pour entendre M. Guyon, gouverneur de l'Algérie, et pour s'occuper des affaires de l'Algérie. M. Ozenne est parti dans la matinée pour Londres. M. d'Harcourt partira incessamment. M. Rampont, directeur des postes, est parti hier soir pour Saint-Petersbourg.

Le Rhône a baissé hier soir à Avignon et à Beaucastel.

La crue de la Loire atteindra le maximum dans la soirée.

Les ingénieurs et les troupes prennent des mesures.

Paris, 23 octobre, 5 heures 20 mat.

Le conseil de guerre a condamné à mort Roussel, accusé de meurtre et de vol avec participation à l'insurrection de la Commune.

Le comte d'Arnim est retourné à Berlin venant de Boitzenbourg.

Le 22 octobre, Brame-Saint-Simon est mort à Florence.

Le Journal de Rome du 22, dit que 17 communautés orientales réclament contre la suppression éventuelle des couvents et que la légation de Turquie aurait remis au gouvernement italien une note pour sauvegarder leurs intérêts.

Le pape a reçu le comte et la comtesse de Bourgoing.

FAITS DIVERS

UNE BONNE FORTUNE. — Un étranger de passage à Paris, le sieur D..., suivait, vers onze heures du soir, le boulevard de Sébastopol, quand son attention fut attirée par une jeune femme coquettement mise qui marchait devant lui et qui, plusieurs fois, s'était retournée pour le regarder avec de très-beaux yeux noirs.

Tout à coup, il s'aperçut qu'elle avait laissé tomber son mouchoir brodé ; il s'empressa de le ramasser et de le lui remettre galement ; puis, profitant d'une si heureuse occasion, il entama la conversation et fit si bien qu'après des refus et des hésitations calculées, elle accepta des rafraîchissements dans un café.

Là, le roman se poursuivit, et bientôt la petite dame reçut l'étranger dans une chambre d'hôtel garni, rue Rambuteau.

Au café, pour payer les consommations, le sieur D... avait tiré un billet de banque de son portefeuille, qui contenait cinq à six mille francs, et qu'il avait ensuite ostensiblement placé dans la poche de côté de son pardessus.

La première chose qu'il fit en entrant dans la chambre fut d'ôter ce vêtement et de le jeter sur un fauteuil.

La dame avait allumé un très petit bout de bougie. Après quelques instants, il menaça de s'éteindre.

— Sapristi ! s'écria-t-elle, je n'en ai pas d'autre ici. Je cours en chercher en bas. Attendez-moi une minute.

Et elle descendit rapidement l'escalier. Resté seul, le galant ne tarda pas à se trouver dans l'obscurité. Il se lassa d'attendre et voulut sortir ; mais il s'aperçut qu'il était enfermé.

Il appela, frappa et fit un tel tapage qu'un garçon finit par arriver avec de la lumière et ouvrit à l'aide d'une double clef.

Agité d'un sinistre pressentiment, le sieur D... s'empressa de porter la main à la poche de son pardessus ; il reconnut avec un serrement de cœur que son portefeuille avait disparu et qu'il avait eu affaire à une voleuse.

Il ne lui resta d'autre ressource que de déposer une plainte en demandant l'exact signalement de la drôlesse.

Dès le lendemain, celle-ci était arrêtée le soir dans un établissement public du quartier Rochecourt, où elle se livrait à une danse échevelée.

La plus grande partie de la somme soustraite a été retrouvée entre les mains de son amant, qui, à la suite des constatations, a été écroué avec elle sous l'inculpation de complicité par recel.

Un complice de Troppmann

100

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon pour la légalisation de la signature ci-contre.

Pherry